



SNES Wallis-et-Futuna  
BP 605 Mata 'Utu  
98 600 Wallis  
Pacifique Sud

Mél. : <contact@snes-fsu-wf.fr>  
Site : <<http://www.snes-fsu.wf>>



## Compte-rendu du CHSCT du jeudi 20 novembre 2014

### Sont présents :

#### Membres du CHSCT, représentants du vice-rectorat

M<sup>me</sup> Annick Baillou, vice-rectrice

M. David Peil, secrétaire général

M<sup>me</sup> Laurence Lannaud, chef des ressources humaines (*secrétariat du CHSCT*)

#### Membre du CHSCT, représentant des personnels

M. Jean-Pierre Policard (SNES-FSU), titulaire

#### Experts désignés par l'administration

M. Jean-Claude Barbier, chef de service de l'inspection du travail et des affaires sociales (SITAS)

M<sup>me</sup> Jean-Claude Bugnet, conseiller formation continue (Greta)

M<sup>me</sup> Malia Djaïke, gestionnaire du collège de Lano

M<sup>me</sup> Patricia Herlange, infirmière-conseillère technique

M. Alain Hoedt, proviseur adjoint du lycée d'État

M<sup>me</sup> Nathalie Korczek, principale du collège de Te'esi

M<sup>me</sup> Sesilia Laufoaulu, gestionnaire du collège de Fiua

M<sup>me</sup> Alexandra Mailagi, gestionnaire du collège de Te'esi

M<sup>me</sup> Laurence Marais, médecin scolaire

M. Bertrand Roudaire, directeur du second degré

M. Litova Suve, chef de l'EMOP

M<sup>me</sup> Pétronille Taufana, gestionnaire du collège de Vaimoana

M<sup>me</sup> Gloria Teugasiale, gestionnaire du lycée d'État

M<sup>me</sup> Jessica Tuugahala, gestionnaire du collège de Sisia

*Début de la réunion à 10h10.*

La **vice-rectrice** rappelle en préambule que le secrétaire du CHSCT doit normalement être associé à l'élaboration de l'ordre du jour de ce comité.

### I) ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DU CHSCT PRÉCÉDENT

Le SNES-FSU fait remarquer que le PV du CHSCT précédent n'est pas arrivé dans les casiers des élus dans les établissements.

Le procès verbal du CHSCT du 4 septembre 2014 est toutefois adopté.

### II) ÉTAT D'AVANCEMENT DES QUATRE COMMISSIONS DU CHSCT

La **vice-rectrice** constate l'absence d'activité des commissions « Hygiène » et « Sécurité électrique ». Une discussion s'engage pour savoir comment relancer ces deux commissions. **Une gestionnaire** signale qu'il suffit de mettre à jour le DUER. La **vice-rectrice** propose finalement au secrétaire du CHSCT et au conseiller formation continue du Greta de rédiger « une lettre de cadrage » à destination des chefs d'établissement pour que les DUER soient mis à jour et qu'une synthèse soit prête au premier CHSCT de mars 2015.

**L'infirmière-conseil** précise que les PPMS (plans particuliers de mise en sûreté) sont presque tous bouclés. Il manque seulement celui du lycée et l'identification d'une personne-ressource pour chaque établissement (ce dernier point devrait être réglé début décembre).

En ce qui concerne les DASRI (déchets médicaux) dans les établissements, l'incinérateur de Wallis fonctionne à nouveau. **Le directeur du SITAS** fait remarquer que des normes de collecte doivent être respectées ; **l'infirmière-conseil** propose que le lycée stocke les DASRI des établissements de Wallis (mais se pose alors le problème du lieu et des conditions de stockage), ils sont stockés par l'hôpital à Futuna, et qu'il passe une convention avec le service de l'Environnement pour la collecte.

**La vice-rectrice** se demande si les établissements ne peuvent pas eux-mêmes transporter ces déchets jusqu'à l'incinérateur.

Dans tous les cas, une convention devra être passée avec le service Environnement pour l'incinération des déchets. L'infirmière-conseil est chargée d'étudier ces problèmes de logistique et de conventions. Elle précise aussi que l'Agence de santé accepte de fournir à prix coûtant les emballages réglementaires de ces déchets médicaux.

**Le directeur du SITAS** demande, avant de devoir quitter la réunion, à obtenir une réponse orale à son courrier adressé au vice-rectorat concernant les travaux d'insonorisation des ateliers du lycée.

**Le secrétaire général** répond que des bandes absorbantes de bruit devraient être collées sur la face inférieure des tôles du toit en attendant une solution définitive. Il fait par ailleurs remarquer que les travaux sont encore sous garantie décennale.

**La gestionnaire du lycée** rappelle que les enseignants ont eux-mêmes acheté leur casque antibruit, qui ne sont d'ailleurs pas en nombre suffisant pour les élèves (et achetés sur le fonds social lycéen !).

**Le SNES-FSU** fait remarquer qu'il n'y a peut-être aucune malfaçon proprement dite mais certainement une conception absurde de la rénovation, qui a supprimé le faux-plafond antibruit. Il déplore par ailleurs que les enseignants concernés n'aient pas été consultés, ils auraient rapidement identifié ce problème. Force est de constater, encore une fois, qu'une chaîne de dysfonctionnements a permis l'impensable. **Le SNES-FSU** demande qu'on en tire les leçons à l'avenir.

### **III & IV) BILAN DU PAF 2014 & PRÉPARATION DU PAF 2015**

**Le conseiller formation continue** fait une très longue présentation des formations des personnels ATOS et administratifs. Elles s'articulent autour de trois axes et ont concerné 110 personnes en 2014 :

- l'adaptation à l'emploi (logiciel *Chorus*, *Océan*, etc.),
- la qualification professionnelle (assistant de prévention, utilisation des extincteurs, PSC1, SST, etc.),
- la préparation aux concours (SAENES, ADJAENES).

Chaque formation est désormais budgétée. **Le conseiller formation continue** constate « une montée en puissance » du budget, qui est de 4 700 000 CFP (soit 360 €/personne).

**L'infirmière-conseil** déplore un nombre insuffisant de formateurs SST (« sauveteur secouriste du travail », premiers secours pour les élèves des voix professionnelles) mais constate un nombre suffisant pour le PSC1 (prévention et secours civiques).

**La DRH** rajoutera ces deux rubriques sur la fiche de renseignements des nouveaux arrivants et une nouvelle demande sera rapidement faite dans les établissements pour identifier les formateurs éventuels en SST.

**La gestionnaire du lycée** demande si une formation en management à destination des gestionnaires peut être mise en place en 2015.

### **V) STATISTIQUES ANNUELLES DU SERVICE DE PROMOTION DE LA SANTÉ**

**L'infirmière-conseil** déplore un manque de matériel pour les infirmeries des établissements (pas de ligne téléphonique directe, pas d'Internet, parfois même pas de salle dédiée à l'infirmerie ni d'espace confidentiel, matériel de dépistage insuffisant, etc.).

On compte, pour l'année scolaire 2014, plus de 5 000 passages d'élèves dans les infirmeries scolaires du Territoire dont :

- 3 200 passages pour des soins,
- plus de 1 000 passages pour l'écoute et le conseil,

– 800 passages pour l'aide.  
820 élèves ont suivi la formation PSC1.

À la fin de cet exposé, **le SNES-FSU** demande : « *Et pour les personnels ?* »

**L'infirmière-conseil** répond qu'une centaine de passages de personnels (les infirmières comptent les passages, anonymes, pas les personnes) dans les infirmeries scolaires est comptabilisée, dont 96 pour le seul lycée. Ce chiffre énorme ne provoque aucune remarque particulière de l'assistance.

Il a fallu que **le SNES-FSU** intervienne avec insistance pour mettre en évidence que le lycée comptabilise donc près de 96 % des passages des personnels à l'infirmerie, et qu'il y a là matière à réflexion.

**Le proviseur adjoint** fait valoir que, contrairement aux autres établissements, l'infirmière du lycée est à temps complet dans l'établissement, par ailleurs le plus gros du territoire.

*>>> C'est vrai mais cela ne peut en aucun cas expliquer que le lycée rassemble à lui seul la quasi-totalité des passages dans les infirmeries scolaires des personnels. Au premier CHSCT du 4 septembre, le SNES-FSU demandait si le vice-rectorat disposait de chiffres pour évaluer la santé des personnels. Comment le vice-rectorat compte-t-il désormais interpréter ce pourcentage inouï ? La CHS du lycée devra aussi se saisir de ce problème.*

Puisque **le SNES-FSU** a initié le débat sur la santé des personnels, il poursuit en évoquant le cas des personnels locaux qui ont des problèmes de santé. **Le SNES-FSU** fait remarquer qu'il n'y a aucune commission sur le Territoire pour instruire les postes aménagés, les temps partiels thérapeutiques, etc.

**La principale et la gestionnaire de Te'esi** précisent que cette absence d'aménagement entraîne des congés maladie à répétition, qui ne peuvent pas être remplacés et perturbent les services.

**La DRH** exprime son désaccord et évoque trois cas au lycée de personnels qui ont un poste aménagé.

Mais plus loin au cours du débat, nous apprenons que cette disposition a été faite en dehors de tout cadre réglementaire (au seul vu d'un certificat médical). Personne ne sait vraiment quelle procédure il faut suivre pour les personnels régis par l'arrêté de 76 (pour les fonctionnaires, il s'agit du Comité médical à Paris, selon **la DRH**). À W&F, il semblerait que cela soit du ressort du SITAS.

*>>> C'est là un chantier de première importance pour les nouveaux élus qui siégeront à la prochaine rentrée pour quatre ans.*

À la fin de l'ordre du jour, **la vice-rectrice** propose un calendrier pour les réunions du CHSCT de 2015 : fin mars, juillet et novembre.

Devant l'absence de questions diverses, la séance est levée.

**Lever de la séance à 11h45.**



SNES Wallis-et-Futuna  
BP 605 Mata 'Utu  
98 600 Wallis  
Pacifique Sud

Mél. : <contact@snes-fsu-wf.fr>  
Site : <http://www.snes-fsu.wf>

